

**La Ville de Bruxelles emploie environ 4 000 personnes et gère également un vaste réseau d'enseignement. La Ville est ainsi l'un des plus grands employeurs de la Région bruxelloise. Et pourtant, chez nous, vous n'êtes pas un numéro ! Notre engagement quotidien pour la Ville nous permet de nous sentir tous connectés. Ensemble, nous nous engageons pour les milliers de personnes qui vivent, visitent et travaillent dans notre capitale !**

Le **Service Interne Commun de Prévention et de Protection au Travail** (SICPPT) garantit la santé, la sécurité et le bien-être du personnel, avec une équipe dédiée à la prévention des risques professionnels. Son rôle est crucial pour garantir un environnement de travail sûr et sain, où les risques professionnels sont identifiés et prévenus.

### **Conseiller en prévention médecin (H/F/X)**

## **Mission**

Dans le cadre de la loi sur le bien-être au travail, vous assistez l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et le personnel dans l'application des mesures de prévention liées à la surveillance de la santé des travailleurs. Vous travaillez dans une équipe multidisciplinaire d'environ 20 personnes (conseillers et conseillères en prévention médecins, personnel administratif et infirmier) sous la supervision du responsable de la prévention. Des déplacements à l'extérieur sont prévus.

- Vous examinez les membres du personnel pour déterminer s'ils sont aptes au travail. Vous réalisez des examens périodiques, comme prévu par la loi de la surveillance de la santé
- Vous suivez le personnel concerné dans le cadre de la réintégration au travail
- Vous évaluez les moyens de prévention nécessaires pour chaque poste de travail afin d'éviter des accidents ou des maladies professionnelles
- Vous visitez les lieux de travail afin de vérifier si toutes les mesures de précaution nécessaires au bien-être au travail sont respectées
- Vous formulez des avis en matière de bien-être au travail (consensus scientifique, etc.), au comité de prévention et de protection (des organismes satellites de la Ville de Bruxelles), à la hiérarchie et à des travailleurs individuels
- Vous donnez des formations spécifiques concernant le port de protections individuelles et assistez les collaborateurs et les collaboratrices qui doivent le faire.
- Vous sensibilisez et informez le personnel par rapport aux risques pour leur santé (dus au travail, détection du diabète, etc.)
- Vous vérifiez, lors des visites annuelles des lieux de travail, si les recommandations ont bien été suivies et signalez les nouveaux problèmes

## **Profil**

- Vous êtes titulaire d'un diplôme de **médecin**.

Idéalement, vous êtes titulaire d'un master en médecine du travail

*Si vous avez obtenu votre diplôme à l'étranger, sauf exceptions, une déclaration d'équivalence délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles est obligatoire*  
(<http://www.equivalences.cfwb.be/index.php?id=travaillerenbelgique> )

- Vous avez d'importantes capacités d'écoute, d'empathie et faites également preuve d'assertivité
- Vous avez des connaissances en pathologie du travail
- Vous savez gérer vos émotions dans des situations difficiles

## Offre

- Un contrat à temps plein et à **durée indéterminée**
- Salaire mensuel brut : minimum 5893,81 euros (qui peut être supérieur compte tenu de la valorisation des expériences professionnelles antérieures, de la situation familiale ainsi que de la réussite de l'examen linguistique). Vous pouvez obtenir une estimation de votre salaire via notre outil de calcul de salaire en ligne
- Une **allocation de bilinguisme** sous réserve de l'obtention de l'examen du Selor article 8 et article 9 §2
- Une allocation de fin d'année et un pécule de vacances
- **Des chèques repas** (8€, dont 6.91€ à charge de la Ville de Bruxelles)
- **Profitez de 36,5 jours de congés**, 4 jours de congés fixés par la Ville et 10 jours fériés légaux
- Possibilité d'une **assurance hospitalisation** à des tarifs avantageux et la prise en charge du **ticket modérateur** par la Ville pour les soins médicaux, pour vous et votre famille au CHU Brugmann, au CHU Saint-Pierre, à l'Institut Jules Bordet et à l'HUDERF (Hôpital universitaire des Enfants Reine Fabiola)
- **Plan de pension** pour les collaborateurs contractuels à hauteur de 3% du traitement brut
- La Ville de Bruxelles répond à vos besoins de développement professionnel en vous offrant des **formations** régulières
- Nos lieux de travail sont facilement accessibles en transports en commun et l'**abonnement STIB est remboursé à 100%**, il y a également une intervention dans les frais de transport (SNCB, De Lijn, TEC, vélo)

Envoyez-nous votre candidature pour le 14/12/2025 au plus tard (curriculum vitae + lettre de motivation + copie du diplôme requis). Les candidatures incomplètes (n'incluant pas tous les documents requis) ne seront pas prises en considération.

Une première sélection sera réalisée sur base du cv et de la lettre de motivation. Les personnes correspondant au profil seront conviées par téléphone à des tests de sélection informatisés et à un entretien de sélection. Celui-ci se déroulera devant un comité de sélection et portera sur la motivation, les compétences comportementales et les compétences techniques.

*La Ville de Bruxelles sélectionne les candidats et candidates sur base de leurs compétences et ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap ou de nationalité. Nous encourageons les personnes en situation de handicap à postuler. Nous tiendrons compte des éventuelles adaptations nécessaires tant en ce qui concerne la procédure de recrutement que de l'intégration au sein de l'administration.*